

Le 11 juillet 2024

Placements financiers des sociétés d'assurance et des fonds de pension – France • 1^{er} trimestre 2024

Au premier trimestre 2024, les assureurs et fonds de pension ont accru leurs investissements dans les produits financiers liés à la dette

À fin mars 2024, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension atteint 2 685 Mds €, en hausse de 36 Mds € par rapport à fin 2023.

Cette évolution est consécutive à la fois d'une revalorisation des actifs pour 22 Mds € et de flux de placements nets positifs de 14 Mds €.

Les hausses de valorisation touchent principalement les actions (+5,8 Mds €) et les parts de fonds actions (+ 15,7 Mds), en lien avec la progression du CAC40 sur la période (+ 8,8 %). Les titres de créance à long terme enregistrent à l'inverse une baisse de valorisation (-5,8 Mds €).

Avant mise en transparence, les achats nets concernent avant tout les titres de dette à long terme (+14,2 Mds €), les parts de fonds monétaires (+3,1 Mds €) et les fonds obligataires (+4,0 Mds €). A l'inverse, les assureurs et fonds de pension enregistrent des cessions nettes en actions (-1,4 Mds €), en fonds actions et en fonds mixtes (-4,6 Mds € et -3,2 Mds € respectivement).

Après mise en transparence des OPC français (voir page 2), les encours de placements titres des assureurs et fonds de pension financent en premier lieu le secteur financier hors OPC (38%, dont 16% pour les institutions financières monétaires et 22% pour les sociétés financières), les sociétés non financières (24%) et les administrations publiques (22%).

Ils sont constitués pour 64% du portefeuille en titres de créance. Les actions représentent 20% du portefeuille. Le solde de 16% est constitué de parts d'OPC essentiellement étrangers.

Le portefeuille mis en transparence est composé pour 43% de titres émis en France, 41% de titres émis à l'étranger et 16% d'OPC non ventilés.

(encours au prix de marché, flux, valorisation, en milliards d'euros)

	Assurance vie et mixte			Assurance non-vie			Fonds de pension		
	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours
Monnaie et dépôts	0,5	0,0	32,6	1,7	0,0	13,4	1,1	0,0	6,0
Titres de créance	8,9	-6,4	1 131,6	2,5	-0,9	115,6	1,7	1,6	102,7
CT (maturité d'origine) ¹	-1,1	0,1	25,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
LT (maturité d'origine) ¹	10,0	-6,5	1 106,6	2,5	-0,9	115,2	1,7	1,6	102,7
Prêts	-0,9	0,0	61,7	-0,3	0,0	14,7	0,1	0,0	1,3
Actions	-1,5	4,0	189,5	0,2	1,4	86,8	-0,1	0,4	13,6
Actions cotées	-1,4	4,2	68,9	-0,2	1,7	15,9	-0,1	0,5	6,4
Actions non cotées	0,5	0,1	69,8	0,2	-0,7	38,9	0,0	0,0	2,4
Autres	-0,5	-0,3	50,9	0,2	0,4	32,0	-0,1	-0,2	4,8
OPC	0,9	18,9	800,2	0,5	0,7	45,8	-0,3	2,6	64,8
Fonds monétaires	3,2	0,9	99,8	0,9	0,1	9,0	-1,0	0,1	4,5
Fonds non monétaires	-2,3	18,0	700,4	-0,4	0,6	36,8	0,7	2,6	60,2
<i>dont fonds actions</i>	-4,2	13,9	231,0	-0,4	0,4	7,2	0,0	1,4	19,9
<i>dont fonds obligations</i>	3,6	0,3	135,9	0,0	0,1	10,1	0,4	0,1	7,9
<i>dont fonds mixtes</i>	-3,2	4,7	175,5	-0,1	0,1	8,6	0,1	1,0	23,1
Dérivés	-0,9	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,9
Total	7,0	16,4	2 220,9	4,5	1,2	276,4	2,4	4,6	187,4

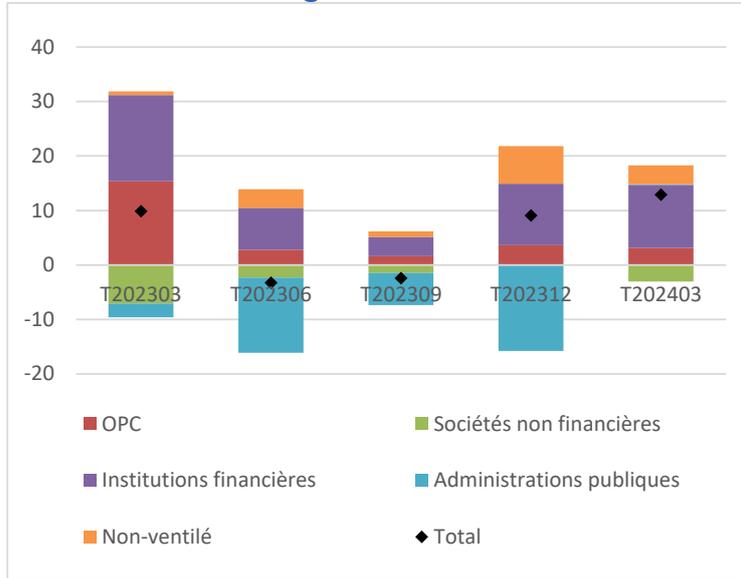
¹ Les maturités Court terme (CT = inférieur ou égal à 1 an) et Long Terme (LT = strictement supérieur à 1 an) sont appréciées à l'émission du titre

² OPC signifie « Organismes de Placement Collectif ».

Au sein des actions, les autres participations regroupent des actifs assimilables à des actions, non échangeables sur un marché réglementé

Flux des placements titres³ des sociétés d'assurance et des fonds de pension (en milliards d'euros) au T1 2024

Par catégorie d'émetteur⁴



Par zone géographique

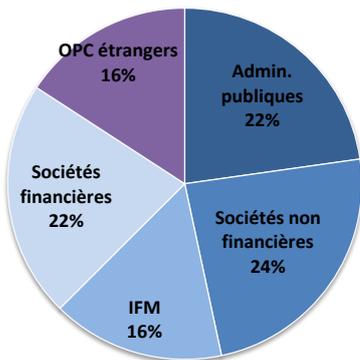


³ Titres de créance et de capital, ainsi que parts d'OPC

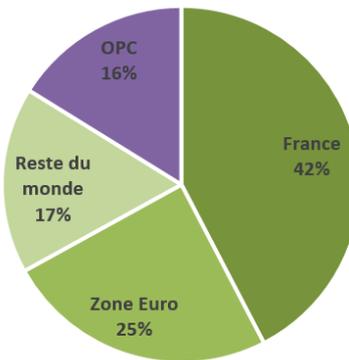
⁴ Le non-ventilé du graphique par catégorie d'émetteurs correspond aux obligations et actions émises hors de la zone euro.

Répartition des encours de placement titres au T1 2024 après mise en transparence

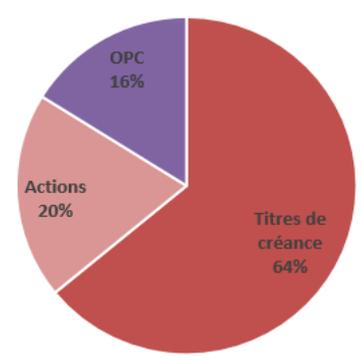
Par catégorie d'émetteur



Par zone géographique



Par catégorie de titres



La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC français dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent. Il reste 16% de l'encours constitué d'OPC (majoritairement étrangers) sur lesquels cette opération ne peut pas être réalisée. Après mise en transparence, la part des titres de capital progresse de 9 points de pourcentage (11% à 20%) et celle des titres de créance de 14 points de pourcentage (50% à 64%)

Date de la prochaine publication : 10 octobre 2024